

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

AMENDEMENT

N ° CE855

présenté par

Mme Riotton, M. Besson-Moreau, Mme Pascale Boyer, Mme Bureau-Bonnard, M. Cesarini,
M. Chalumeau, Mme De Temmerman, M. Gaillard, Mme Gipson, Mme Hennion, Mme Hérin,
Mme Lenne, M. Marilossian, M. Martin, Mme Piron, Mme Racon-Bouzon, M. Roseren,
M. Sempastous, Mme Toutut-Picard et Mme Wonner

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.